

6 avril 2021

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 6 avril 2021 à 19 h 30 tenue en visioconférence sur la plateforme « Teams ». Le lien est disponible sur le site Web de la Municipalité.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Pascal Gonnin, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Bergeron, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
Mme Suzanne Casavant, conseillère  
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

Une invitée s'est jointe à la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour;
2. Présentation des états financiers terminés au 31 décembre 2020 par M. Jean-Yves Trottier, CPA, CA de chez Raymond Chabot Grant Thornton;
3. Adoption des états financiers;
4. Résolution programme d'aide d'entretien du réseau routier local – ERL 2020
5. Période de questions;
6. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 mars 2021 en visioconférence;
7. Dépôt du procès-verbal de correction;
8. Suivi au procès-verbal;
9. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
10. Correspondance;
11. Adoption du règlement 2020-441 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-282 dans le but d'autoriser certains usages de type commercial dans la zone af-10 afin de permettre la reconversion d'un bâtiment commercial existant.
12. Résolution pour octroyer le contrat concernant la reconstruction et rechargement de la chaussée gravelée à la suite du dépôt des soumissions reçues le 25 mars 2021 et analysées par notre ingénieur M. Frédéric Blais de chez EXP;
13. Résolution pour autoriser l'émission d'un prêt temporaire de 1 099 660\$ pour permettre la réalisation des travaux de la reconstruction et rechargement de la chaussée gravelée auprès de la Caisse Desjardins;
14. Résolution concernant l'engagement à temps complet de Mme Emilie-Anne Cloutier;
15. Résolution concernant l'achat d'une banque d'heures chez Infotech;
16. Résolution pour la signature d'une entente entre la municipalité et le Service des loisirs Notre-Dame-des-Érables concernant la réalisation d'un sentier pédestre;

17. Résolution concernant l'engagement des responsables du Service de Surveillance;
18. Résolution concernant les travaux à finaliser dans le 5<sup>e</sup> rang en partenariat avec le Village de Stukely;
19. Résolution pour autoriser l'installation d'un nouveau système d'éclairage de la croix sur la montagne;
20. Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des soumissions concernant les travaux à être effectués au 147 de l'Église;
21. Résolution pour autoriser la directrice générale à demander des soumissions concernant les travaux d'aménagement de l'entrée du bureau au 142 Principale Est;
22. Recommandation du CCU;
23. Voirie
24. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
25. Comité;
26. Affaires nouvelles;
  - 26.1 Arbres à donner vers le 25 mai;
  - 26.2 Fête de la pêche, le 6 juin;
27. Période de questions
28. Levée de la session;

2021-04-44

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

ET de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<b>2. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS TERMINÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020 PAR M. JEAN-YVES TROTTIER, CPA, CA DE CHEZ RAYMOND CHABOT GRANT THORTON;</b>
---

M. Jean-Yves Trottier, CPA, CA de chez Raymond Chabot Grant Thorton, nous dépose les états financiers terminés au 31 décembre 2020. Il répond aux questions des membres du conseil.

La séance est en simultané sur la plateforme TEAMS;

<b>3. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS TERNINÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020;</b>
---

PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant

APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-la-Rochelle accepte les états financiers terminés au 31 décembre 2020 déposés M. Jean-Yves Trottier, CPA, CA de chez Raymond Chabot Grant Thorton;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2021-04-45

#### **4. PROGRAMME D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ERL 2020**

2021-04-48

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 162 844 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
ET APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

M. le maire demande le vote : tous les conseillers sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Séance sur Teams, un invité, aucune question.

#### **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2021**

2021-04-47

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 3 mars 2021;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Brien  
ET APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance de la séance régulière du 3 mars 2021 soit adopté tel que déposé;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

#### **7. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 2021-443**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec ou 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle apporte une correction au règlement numéro 2021-443 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :  
Dans l'entête et à l'article 2 du règlement, il est inscrit :

« Règlement no 2021-443 décrétant une dépense de 1 099 600 \$ et un emprunt de 1 099660\$»

Or, on devrait lire :

« Règlement no 2021-443 décrétant une dépense de 1 099 **660** \$ et un emprunt de 1 099 **660**\$ »

Madame René a dûment modifié le règlement numéro 2021-443 en conséquence et déposé la version corrigée aux archives.

## 8. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

### Points :

- Aucun point.

## 9. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2021-04-46

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Vel  
APPUYÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 3 mars au 6 avril 2021	110 313,61 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	65 724,50 \$
REMISE FÉDÉRALE	1 825,72 \$
REMISE PROVINCIALE	5 238,76 \$
FTQ	446,56 \$
TOTAL	<u>73 235,54 \$</u>
Dépense durant le mois	2 297,69 \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	2 514,29 \$
Salaires déboursés durant le mois	6 126,29 \$
Total dépenses	<u>84 173,81 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

## 10. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

## 10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION 2021-2022 (PPA-CE)

2021-04-49

Considérant que nous avons prévu faire des travaux d'amélioration sur le chemin Sainte-Anne Sud pour un montant de (1 225 000\$);

Considérant que nous voulons alléger au maximum le fardeau fiscal des résidents;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par la conseillère Suzanne Casavant que le conseil demande dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet projets particuliers d'amélioration la somme de cinquante mille dollars (50 000\$) en subvention;

Que Mme René directrice générale dépose notre demande au Ministère du Transport;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-441 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-282 DANS LE BUT D'AUTORISER CERTAINS USAGES DE TYPE COMMERCIAL DANS LA ZONE AF-10 AFIN DE PERMETTRE LA RECONVERSION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL EXISTANT.**

2021-04-50

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de zonage a été faite afin de permettre la garde de certains animaux de ferme dans la zone R-7;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité s'est penché sur le dossier et a formulé une recommandation positive sur ce point

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Réal Vel lors de la session du 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un appel de commentaires écrits portant sur le sujet a été tenu le 2 décembre dernier;

CONSIDÉRANT que le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 23 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin

APPUYÉ PAR Réal Vel

ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers

Que le règlement numéro 2020-441 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.4 du règlement de zonage #2006-282 portant sur la grille des usages et des constructions autorisés par zone est modifié de la manière suivante :

-Par l'ajout d'un « X9 » au croisement de la colonne correspondant à la zone AF-10 et des lignes correspondant aux usages ci-dessous afin de permettre ces usages dans cette zone sous condition.

- A.1 Commerce de vente de produits de l'alimentation
- A.2 Commerce de vente de produits de consommation
- B.1 Entrepôts
- C.1 Commerce de vente lié aux véhicules motorisés
- C.2 Commerce lié aux véhicules automobiles

- C.3 Cour de matériaux de construction, d'outillage ou de bois
- C.8 Commerce lié au transport de marchandises
- D.1 Établissement de services personnels
- D.2 Établissement de services professionnels
- D.3 Établissement de services d'affaires
- D.4 Établissement de services artisanaux
- D.5 Établissement de services funéraires
- D.6 Autres services
- I Atelier de fabrication et de réparation

-Par l'ajout de la note de renvois #9 afin de se lire ainsi :

« Permis uniquement sur le lot 2 238 599 sur une construction existante à l'entrée en vigueur du présent règlement. La superficie rattachée à cet usage ne peut excéder 1,56 hectare tel que reconnu par le dossier 422070 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 6IEME JOUR D'AVRIL 2021

\_\_\_\_\_  
Louis Coutu, maire

\_\_\_\_\_  
Majella René Directrice générale  
secrétaire-trésorière

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**12. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT CONCERNANT LA RECONSTRUCTION ET RECHARGEMENT DE LA CHAUSSÉE GRAVELÉE À LA SUITE DU DÉPÔT DES SOUMISSIONS REÇUES LE 25 MARS 2021 ET ANALYSÉES PAR NOTRE INGÉNIEUR M. FRÉDÉRIC BLAIS DE CHEZ EXP;**

2021-04-51

**RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CHEMIN SAINTE-ANNE SUD RECONSTRUCTION ET RECHARGEMENT DE LA CHAUSSÉE GRAVELÉE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait paraître un appel d'offres sur SEAO et le journal Construto;

CONSIDÉRANT QUE nous avons précédé à l'ouverture des soumissions jeudi le 25 mars 2021 à 11 h 05 devant cinq témoins;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Blais, ing. de chez EXP a procédé à l'analyse des soumissions et nous informe que les cinq premières soumissions sont conformes et la sixième a une erreur de calcul;

Soumissionnaires;

1.	Gestimaction inc	1 123 571,11\$	Conforme
2.	Excavation Gagnon & Frères inc.	1 149 000,00\$	Conforme
3.	Sintra inc.-Région Estrie	1 169 295,75\$	Conforme
4.	Grondin Excavation inc.	1 217 754,27\$	Conforme

5.	Germain Lapalme & Fils inc.	1 238 855,63\$	Conforme
6.	Excavation démolition Apogée inc.	1 336 466,59\$	Erreur de calcul

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme;

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat à Gestimation inc. au montant d'un million cent vingt-trois mille cinq cent soixante et onze dollars et onze sous (1 123 571,11\$) avec les taxes applicables;

QUE le devis fait partie intégrante de la résolution;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

<p><b>13. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'ÉMISSION D'UN PRÊT TEMPORAIRE DE 1 099 660\$ POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA RECONSTRUCTION ET RECHARGEMENT DE LA CHAUSSÉE GRAVELÉE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS</b></p>
---

2021-04-52

CONSIDÉRANT QUE nous effectuerons des travaux de reconstruction et de rechargement de la chaussée gravelée du chemin Sainte-Anne Sud

CONSIDÉRANT QUE nous avons adopté le règlement d'emprunt 2021-443 au montant d'un million cent vingt-trois mille cinq cent soixante et onze dollars (1 099 660\$) et que nous avons reçu l'approbation du MAMAH le 30 mars dernier;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de la conseillère Suzanne Casavant, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François d'émettre un financement temporaire au montant de d'un million cent vingt-trois mille cinq cent soixante et onze dollars (1 099 660\$);

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle le contrat qui sera émis pour le prêt temporaire;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<p><b>14. RÉOLUTION CONCERNANT L'ENGAGEMENT À TEMPS COMPLET DE MME EMILIE-ANNE CLOUTIER</b></p>
---

2021-04-53

CONSIDÉRANT QUE notre directrice générale nous a signifié qu'elle envisage une pré-retraite en 2022;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que le transfert des dossiers puissent s'effectuer graduellement;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2021 sera une année transitoire pour le département de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant,  
 APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel  
 ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage Mme Émilie-Anne Cloutier quatre jours semaine pour le reste de l'année;

QUE la dépense soit prise à même le surplus non affecté;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**15. RÉOLUTION CONCERNANT L'ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES CHEZ INFOTECH**

2021-04-54

CONSIDÉRANT QUE nous utilisons les logiciels de la firme Infotech;

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir recours à leur service pour des travaux spécifiques aux logiciels;

CONSIDÉRANT QUE nous aurons besoin de formation pour le personnel administratif dans un avenir rapproché et que le coût de la banque d'heures est avantageux;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,  
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel,  
ET RÉSOLU

QUE le conseil achète une banque d'heures de 14 heures au coût de mille cent vingt dollars (1120\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**16. RÉOLUTION POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN SENTIER PÉDESTRE**

2021-04-55

CONSIDÉRANT QUE nous voulons créer un sentier pédestre sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le secteur le plus propice à cette réalisation appartient au Centre des Loisirs Notre-Dame-de-Érables;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est composé uniquement de bénévoles;

PROPOSÉ PAR Denis Vel  
APPUYÉ PAR Jacques Bergeron  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité signe une entente de partenariat pour la réalisation d'un sentier pédestre;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**17. RÉOLUTION CONCERNANT L'ENGAGEMENT DES RESPONSABLES DU SERVICE DE SURVEILLANCE**

2021-04-56



CONSIDÉRANT QUE le service de surveillance les Jeunes Érables n'avait pas de suppléant pour pallier les moments d'indisponibilité de Madame Chantal Lacasse;

CONSIDÉRANT QUE Madame Alycia Meunier répond aux critères requis et que ses disponibilités complètent celles de Madame Lacasse;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Réal Vel,  
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité engage Madame Alycia Meunier à titre de surveillante complémentaire selon les conditions déjà établies pour le reste de la période entamée ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

<p><b>18. RÉSOLUTION CONCERNANT LES TRAVAUX À FINALISER DANS LE 5E RANG EN PARTENARIAT AVEC LE VILLAGE DE STUKELY-SUD</b></p>
---

2021-04-57

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités se sont entendues pour trouver une solution définitive au problème de drainage des eaux entre les lots 2 238 103 et 2 338 097;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une étude de faisabilité pour la reconfiguration du drainage routier du secteur 5<sup>e</sup> rang de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et du chemin des Loyalistes secteur Village de Stukely;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités impliquées ont analysé l'étude de faisabilité, les recommandations et les coûts de chacune des options;

CONSIDÉRANT QUE l'étude nous recommande l'option 1, parce qu'elle représentera le moins d'impacts environnementaux et est la moins onéreuse;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à la firme RAPPEL de nous préparer un devis pour la reconfiguration du drainage des fossés sur les lots 2 238 103 et 2 338 097 en prévision d'exécuter les correctifs;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux a été exécutée à l'automne 2019 sur le lot 2 238 103;

CONSIDÉRANT QUE les parties identifiées sur le lot 2 338 097 sont à compléter selon l'option 1 du devis;

CONSIDÉRANT QUE les conseils respectifs ont autorisé les travaux et le partage des coûts;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonin,  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'exécution de la fin des travaux prévus par la résolution 2019-09-144 avec les précisions suivantes :

QUE le fossé situé face à la propriété du 235 5<sup>e</sup> rang soit reprofilé pour le rendre conforme aux plans déposés au devis;

QUE le roc du fossé du côté sud soit aplani pour permettre un bon écoulement vers le ponceau transversal du chemin des Loyalistes;

QUE le fossé entre les lots 2 238 103 et 2 2338 097 soit creusé en respectant le milieu naturel avec l'accord des propriétaires;

QUE cette résolution soit entérinée par le Village de Stukely-Sud

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**19. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE LA CROIX SUR LA MONTAGNE**

2021-04-58

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté en octobre 2020 avec le comité de Gestion de la communauté de Sainte-Anne, de partager des frais de réparation et d'électricité de la croix lumineuse;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien,  
APPUYÉ PAR la conseillère Suzanne Casavant  
ET RÉSOLU

QUE les soumissions ont été reçues en octobre et novembre 2020;

QUE le projet a été arrêté jusqu'à l'arrivée du printemps;

QUE nous avons évalué les soumissions de plusieurs entreprises pour le remplacement du système d'éclairage pour un qui plus économique et résistant;

QUE nous avons retenu la soumission d'Enseignes Sherbrooke qui avait offert le changement du système d'éclairage au coût de 7 850 \$, plus les taxes applicables;

QUE nous nous attendons à un ajustement de ce prix considérant le délai écoulé depuis le dépôt de la soumission.

**20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS CONCERNANT LES TRAVAUX À ÊTRE EFFECTUÉS AU 147 DE L'ÉGLISE**

2021-04-59

ATTENDU QUE de l'ameublement des salles de bains du 147, rue de l'Église, n'a pas été changé depuis plus de 20 ans;

ATTENDU QUE des dommages ont été constatés en lien avec l'usure des installations;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Brien,  
APPUYÉ PAR Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la directrice générale à demander des soumissions pour les rénovations nécessaires et la mise à niveau des installations;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

**21. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS CONCERNANT LES**

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU BUREAU AU  
142 PRINCIPALE EST;**

2021-04-60

CONSIDÉRANT QUE la CNESST, sur recommandation de la Santé Publique, demande de garder une distance de deux mètres entre les visiteurs dans un établissement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et Postes Canada partagent leur accueil;

CONSIDÉRANT QUE les clients de Postes Canada doivent circuler dans l'aire de service des clients de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,  
SUR PROPOSITION du conseiller Denis Vel,  
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la directrice générale à demander des soumissions pour faire ériger un mur qui délimitera le corridor d'accès à Postes Canada et l'accès à l'aire de service des clients de la Municipalité;

QUE le Gouvernement PROV/FÉD prévoit une subvention pour les aménagements liés aux nouvelles réalités engendrées par la covid-19;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

M. Gonnin quitte à 20 : 48 et revient à 20 :52;

**22. RECOMMANDATION DU CCU (PROCÈS VERBAL DU 25  
FÉVRIER 2021)**

Monsieur Gonnin, conseiller délégué au CCU fait un compte rendu des recommandations discutées

Recommandations :

4. Proposition de modifier le règlement de zonage afin de permettre que les habitations bigénérationnelles soient complètement distincts, sans pièce commune.

À l'unanimité, les membres (CCU) recommandent d'amender le règlement de zonage pour que les habitations bigénérationnelles soit composées de deux logements distincts tout en conservant les critères actuels du règlement.

Les membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuvent la recommandation du CCU d'amender le règlement;

5. Demande de dérogation mineure pour un système de chauffage extérieur. La distance entre le système et la résidence ne peut être respectée dû à la topographie du terrain.

À l'unanimité, les membres (CCU) recommandent d'accorder la dérogation mineure à condition que la distance de 9 mètres entre le système de chauffage et la grange ne contreviennent pas aux exigences du service d'incendie de Waterloo.

Les membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuvent la recommandation du CCU conditionnellement à l'approbation du service d'incendie de Waterloo;

### 23. VOIRIE

Chemins de dégel : actuellement ils sont corrects pour la saison;  
Le ponceau du 9<sup>e</sup> rang ouest a été enlevé et non remplacé, depuis que le roc est enlevé ce ponceau n'est plus utile;  
Travaux de la MTQ sur la RR243 face au restaurant, du côté Laurier. Appel logé au 511;

### 24. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

Le compte-rendu est reporté à la prochaine séance.

Le conseiller Jean-Pierre Brien quitte la réunion, il est 21h00.

### 25. COMITÉS

**Pain Partagé :** L'activité a rapporté 260 \$ qui seront réinvestis dans la communauté.

**École :** À venir.

**CCU :** La pollution lumineuse est à l'étude.

### 26. AFFAIRES NOUVELLES

**26.1 Arbres à donner :** Le conseil autorise Mme René à inscrire la municipalité pour recevoir des petits arbres à distribuer gratuitement à la population vers la fin mai;

### 26.2 FÊTE DE LA PÊCHE

Proposé par Denis Vel  
Appuyé par Réal Vel  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offrira son appui financier si le gouvernement autorise la tenue de l'événement;

Que M. Denis Vel, conseiller fasse un suivi auprès ACP de Sainte-Anne-de-la-Rochelle concernant la tenue de l'événement le 6 juin prochain considérant les restrictions sanitaires.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

### 27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Rencontre par *Teams*, nous avons un invité et pas de questions.

### 23. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réal Vel que la session soit fermée, il est 21h05.

2021-04-61

2021-04-62

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu, maire

DG et secrétaire-trésorière

« en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »